

# Conditions Générales de Vente SITAC – PASS Duo

en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021

## Définition des titres

- 1.1 Le PASS Duo est utilisable sur l'ensemble du réseau SITAC.
- 1.1.1 Il peut être chargé sur **une carte sans contact SITAC** gratuite, carte à puce personnelle et personnalisée avec le nom du client, son prénom, sa photo récente et son numéro client. Sur demande explicite du client, une carte magnétique anonyme peut également être délivrée. L'établissement de la carte est uniquement réalisé à l'agence commerciale SITAC située place Monseigneur Tissier ou peut être commandée sur le site [www.sitacmaboutiqueenligne.net](http://www.sitacmaboutiqueenligne.net) et récupéré à l'agence via la borne en libre-service. Ensuite il peut être rechargé en agence SITAC, chez les dépositaires et sur le site ma boutique en ligne.
- 1.1.2 Il peut être chargé sur **un billet sans contact** délivré à l'agence SITAC, place Tissier. Il coûte 30 centimes d'euros. Il est rechargeable à l'agence SITAC et chez les dépositaires.
- 1.1.3 Il peut être chargé **sur votre smartphone** via l'application [sitac e-ticket](#). Il peut être acheté 3 mois avant et doit être activé avant chaque utilisation maximum 7 jours avant et au moins 3 minutes avant la validation.
- 1.2 Son prix est révisable chaque année au 1<sup>er</sup> septembre (sauf modification des règles de TVA).
- 1.3 Ce titre est **valable uniquement le samedi**. Il donne le droit de **voyager à 2 personnes en illimité** sur le réseau SITAC à partir de la première validation.

## Paiement des titres

- 1.4 Le prix de ce titre est payable au comptant à la date d'achat. L'achat par prélèvement automatique n'est pas possible.

<b>Le PASS Duo</b>		<b>tarif applicable au 1er septembre 2021</b>
PASS Duo		<b>3,00 €</b>

## Condition d'utilisation des titres (Fraude)

- 1.5 Le PASS Duo doit être validé à chaque montée, y compris en correspondance (c'est-à-dire dès que l'on change de véhicule).
- 1.6 En cas de doute sur l'identité du porteur lors d'un contrôle, il est demandé un justificatif d'identité.
- 1.7 Toute utilisation frauduleuse des titres entraîne la résiliation immédiate du contrat et le retrait de la carte, ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire conformément à la réglementation de la police des transports de voyageurs.
- 1.8 Le temps voyages non utilisé n'est pas remboursable.

## Perte, vol et dégradation

- 1.9 Le PASS Duo sera remplacé en cas de perte, vol ou dégradation est remplacée s'il est inscrit sur une carte sans contact uniquement pour un coût du duplicata de 7,50 €. Cela nécessite la présentation d'une pièce d'identité.
- 1.10 Le signalement se fait à l'agence commerciale SITAC en présence de l'abonné. La carte perdue/volée/dégradée est alors invalidée dans le système et ne peut être utilisée par une tierce personne.
- 1.11 Le remplacement de la carte se fait à l'agence SITAC.
- 1.12 Il n'est procédé à aucun remboursement pour le temps restant à consommer lors de la perte/vol/dégradation du titre déjà validé.
- 1.13 Le PASS Duo sur des billets sans contact ou activé sur smartphone ne peut être ni échangé ni remboursé sous aucun motif.

## Responsabilité de l'abonné ou du payeur

- 1.14 Tout détenteur d'un PASS Duo reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions lors de la souscription de sa carte ou de l'achat du titre de transport.

## Dispositions diverses

1.15 Lorsqu'une carte sans contact est trouvée, elle est conservée 30 jours à l'agence avant d'être détruite.

Keolis Châlons-en-Champagne met en œuvre un traitement informatique de données à caractère personnel destiné à gérer l'inscription et l'utilisation des transports urbains et/ou scolaires. Ce traitement permet le suivi de votre demande, de votre dossier après son acceptation et son éventuel renouvellement. Conformément à la réglementation en matière de prescription, votre demande est conservée deux années après son examen. Les éléments qui attestent du bénéfice de la prestation de transport scolaire et/ou interurbains sont conservés dix ans. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à « Keolis Châlons-en-Champagne – BP68 – 51006 Châlons-en-Champagne » ou via l'adresse mél suivante : [dpo.sitac@keolis.com](mailto:dpo.sitac@keolis.com). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »